



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 20168

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de la suppression de la publicité dans l'audiovisuel public sur le financement des radios associatives non commerciales. Les radios associatives sont actuellement en partie financées par le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce fonds est alimenté par une taxe sur les recettes publicitaires des régies de l'audiovisuel, du secteur privé et du secteur public (à hauteur de 28 %). La suppression de la publicité sur ce secteur entraînera donc une baisse, pour chacune de ces radios, du montant des subventions qu'elles perçoivent. Alors qu'elles respectent un cahier des charges très précis fourni par le CSA et le ministère de la culture et qu'elles remplissent une fonction de service public, peu de radios survivraient après la quasi-suppression des emplois aidés et aujourd'hui du financement du fonds de soutien à l'expression radiophonique. Dans ces conditions, il lui demande de garantir l'intégralité des ressources dont disposent actuellement les radios associatives.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte un grand attachement aux radios associatives, qui occupent une place importante au sein du paysage radiophonique et de l'environnement culturel, économique et social local. Elles ont acquis cette place grâce au travail effectué sur le terrain et au soutien financier prévu par la loi. Depuis vingt-cinq ans, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) accompagne le développement des radios de proximité. Il importe d'assurer la pérennisation d'un système d'aides qui a fait ses preuves. Le président de la commission du FSER a été chargé de faire des propositions en ce sens, très rapidement. La ministre ne manquera pas de les communiquer dès qu'elle en aura eu connaissance.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20168

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2937

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8178